

SOMMAIRE

- ◆ Qui sommes-nous ?.....2
- ◆ L'état de la cohésion sociale..3, 4,5
- ◆ Actualité.....5
- ◆ Lucarne.....7
- ◆ Nos activités.....8



Editorial

"Qui cherche remède à son mal, vend sa maladie", dit l'adage. Dans le souci d'améliorer sa collaboration avec la population de façon générale et particulièrement avec les différents acteurs de réponse pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) dispose désormais d'un bulletin d'informations et de plaidoyer dénommé : « L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale ».

Ce bulletin se lit à travers les rubriques (Qui sommes-nous?, L'état de la cohésion sociale, Actualité, Lucarne et Nos activités) qui vous édifieront sur les organes, les missions de l'OSCS, ses activités réalisées, en cours ou à venir et les plaidoyers.

Chères lectrices, chers lecteurs, si le retour de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale est à saluer par tous, il nous revient à présent, chacun à son niveau, de consolider cette avancée par notre contribution à sa stabilité et à la paix durable.

Pour vous permettre d'y contribuer, je vous invite à lire « L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale » de l'OSCS, bulletin de veille, d'alerte et de prévention des conflits pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

« L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale » en tant que moyen de communication, présente chaque trimestre, l'état de la solidarité et de la cohésion sociale, met en relief les problèmes et les questions essentiels d'actualité en lien avec la solidarité et la cohésion sociale.

Ainsi, il se veut une tribune pour traiter des questions de solidarité et de cohésion sociale en vue de susciter essentiellement des réponses à celles-ci. .

Ce bulletin d'informations et de plaidoyer paraîtra une fois par trimestre.

COULIBALY Tiohazon Ibrahima
Directeur Général

Qui Sommes-nous ?

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (**O.S.C.S.**) est un Etablissement Public National (EPN) créé par décret N° 2008-62 du 28 février 2008 et placé sous la tutelle du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPE). Il a été créé à l'initiative des acteurs de l'Accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007.

L'OSCS est un outil d'alerte, de veille et d'aide à la décision du gouvernement en matière de solidarité et de cohésion sociale. Pour mener à bien cette mission, il s'appuie sur des commissions régionales, des points focaux issus des ministères techniques et surtout sur un réseau d'acteurs locaux appelés moniteurs couvrant 100% du territoire national. Dans sa mission de suivi-évaluation, l'OSCS a une approche qui repose sur quatre (4) niveaux d'analyse : **(1. Une analyse territoriale et de tendances de chacune des composantes de la solidarité et de la cohésion sociale ; 2. Une analyse de la cohésion sociale dans son ensemble par l'évaluation des éléments clés du bien-être ; 3. Une analyse de la solidarité et de la cohésion sociale au travers de l'examen des situations sensibles, notamment celles des groupes sociaux vulnérables généralement victimes d'actes d'exclusion ; 4. Une analyse en profondeur de la cohésion sociale dans des domaines de vie spécifiques)** et quatre (4) niveaux d'évaluation : **(1. Une évaluation des tendances générales de la solidarité et de la cohésion sociale ; 2. Une évaluation de la solidarité et de la cohésion sociale dans leur ensemble ; 3. Une évaluation de la solidarité et de la cohésion sociale, axée sur l'analyse des domaines de vie ; 4. Une évaluation de la cohésion sociale par rapport aux groupes cibles : Enfants, Femmes, jeunes, personnes vulnérables...)**

Bien que créé en 2008, c'est en 2012 que l'OSCS commence véritablement ses activités. Ces organes sont : le Conseil de Gestion, le Comité Consultatif et la Direction. A ce jour, trois (3) Directeurs se sont succédés à la tête de cet organe de veille, d'alerte et d'aide à la décision en matière de solidarité et de cohésion sociale.

Ningan COULIBALY

Le siège de l'OSCS est situé à Cocody-Angré
8^{ème} Tranche, non loin de la Résidence Dippoka.

Les Missions de l'OSCS

- ✓ Définir et actualiser les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ;
- ✓ Développer des actions de sauvegarde et de promotion de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- ✓ Evaluer l'évolution de la solidarité en tant que valeurs sociales en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Evaluer les actions de renforcement et de promotion de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- ✓ Collecter, traiter et diffuser les informations relatives aux indicateurs de solidarité et de cohésion sociale ;
- ✓ Conduire les études sur les politiques et programmes nationaux de solidarité et de cohésion sociale ;
- ✓ Initier, soutenir et encourager les travaux de recherches sur la solidarité et la cohésion sociale ;
- ✓ Evaluer la mise en œuvre des résultats des rencontres initiées en Côte d'Ivoire visant la consolidation de la solidarité entre les composantes de la Nation ivoirienne et le renforcement de la Cohésion social.

Source : décret N° 2008-62 du 28 février 2008

**Observer, Analyser et
Prévenir pour
Consolider la Paix**

Insécurité : Une menace pour la paix et la cohésion sociale.

Dans sa mission de veille, d'alerte précoce et d'aide à la décision, l'OCS observe quotidiennement des faits qui peuvent mettre à mal la cohésion sociale. Ainsi, les faits rapportés par nos moniteurs et monitrices au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2017 indiquent la prédominance des actes d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Les secteurs où nos moniteurs ont enregistré au moins un fait au cours des mois de juillet, août et septembre sont la sécurité des biens et des personnes, l'emploi et revenu ainsi que l'Éducation.

Sur les 743 faits enregistrés, 621 cas (soit 83,58%) sont imputés à la sécurité des biens et des personnes tandis que 92 (soit 12,38%), relèvent de l'emploi et revenu et les 14 autres (soit 1,88%) de l'éducation.

En ce qui concerne les faits relatifs à la sécurité des biens et des personnes, ils sont répartis en vingt-cinq (25) catégories avec une prédominance des accidents de la route qui comptent à eux seuls un peu plus de la moitié des faits liés à la sécurité, soit 354 faits (57%). Viennent ensuite les diverses formes d'agressions avec 99 faits (soit 15,94%), puis les incendies avec 49 faits (soit 7,89%) et enfin les vols à la tire avec 38 faits (6,12%).

A côté de cela, il faut mentionner les faits d'assassinats (10 cas) et de violences basées sur le genre (8 cas). Les faits de violences basées sur le genre sont essentiellement des viols (75%) et des violences conjugales ou domestiques (25%), qui sont des violences physiques perpétrées par des hommes sur leurs conjointes.

Les nombreux accidents ainsi enregistrés ont fait un nombre important de victimes estimé à 2 241, tous âges et tous sexes confondus, dont 73 décès (soit 3,26% des victimes) et 2 168 blessés (soit 96,74%).

Quant aux faits liés aux diverses agressions et violences basées sur le genre (VBG), ils ont fait au total 61 victimes dont 17 morts (soit 27,87%) et 40 blessés (soit 65,57%).

Ces faits ont impacté négativement la vie des populations, en dépit des efforts consentis par les autorités pour apporter la tranquillité et la quiétude au quotidien de celles-ci.

Ainsi, il apparaît nécessaire d'attirer l'attention de tous sur ces faits.

En effet, même si l'on peut indexer le mauvais état des voies dans les causes des accidents de la route, il est aussi important de mettre l'accent sur l'indiscipline et l'imprudence des usagers de la route. Pour ce qui est des agressions, la cause principale est la recrudescence de la circulation des armes légères et de petit calibre. Les différents faits d'insécurité ont causé d'énormes pertes financières estimées à environ 306.274.000 FCFA pour les cas identifiés par nos moniteurs.

Par ailleurs, l'analyse des faits dans ce secteur (Sécurité des biens et des personnes), indique que le District Autonome d'Abidjan enregistre plus de la moitié des faits traités, soit 57,14%, avec les communes d'Abobo (15,71%), Yopougon et Cocody (11,43%) qui sont les plus touchées par le phénomène.

A l'intérieur du pays, Bouaflé est la localité qui a enregistré le plus de faits (7,14%), suivie de Bangolo, Bouna, Guiglo, Issia et Zuénoula qui comptent chacune, 4,29% des cas enregistrés. Selon les faits collectés par nos moniteurs, les villes où l'on constate une recrudescence de l'insécurité sont toutes situées dans la partie Ouest de la Côte d'Ivoire à l'exception de Bouna qui est dans le Nord-Est.

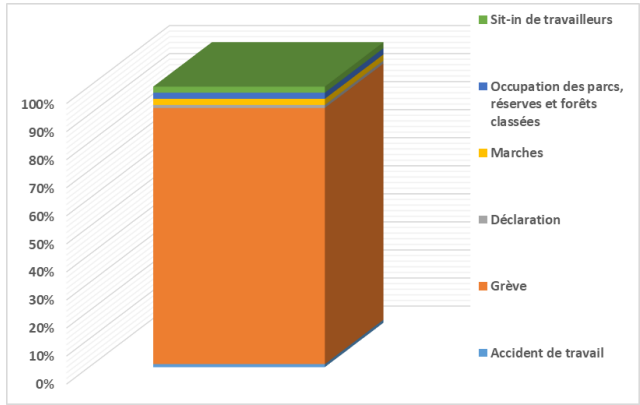
L'insécurité qui règne dans ces localités oblige d'une part, les opérateurs économiques à réduire leurs activités en prenant moins de risques, et d'autre part, provoque un sentiment de peur au sein des populations. Pour parer à toute éventualité, certaines d'entre elles s'organisent en groupes d'auto-défense pour protéger leur vie et leurs biens. Cette situation provoque un ralentissement des activités économiques et plombe les efforts du Gouvernement pour la relance économique et le développement, perturbant ainsi la quiétude des populations. De fait, elle pourrait entraîner des conflits intra ou intercommunautaires entre les agresseurs, leurs parents et les populations agressées. En effet dans la majorité des cas, les acteurs concernés vivent ensemble dans ces localités et se connaissent plus ou moins. Ainsi, l'insécurité devient de plus en plus une véritable menace pour la paix et la cohésion sociale dans notre pays.

Au regard de leur récurrence et des dégâts causés, la question des incendies (7,89%) devient de plus en plus préoccupante. Aussi bien le domaine public (marchés, grandes surfaces...) que les domiciles sont fortement concernés ; ce qui n'est pas sans affecter négativement la vie des populations. Ces incendies enregistrés seraient en majorité dus aux branchements anarchiques qui occasionnent des courts-circuits. C'est le lieu d'appeler l'attention des autorités sur la nécessité d'éduquer la population sur les causes et les conséquences des incendies ainsi que sur les réflexes à avoir en cas de déclenchement d'incendie. Les incendies survenus au cours de ce trimestre ont fait 5 victimes ayant subi des dommages corporels dont 4 blessés et 1 mort, la perte de 186 000 000 FCFA et la destruction de 83 maisons, selon les données en provenance de nos moniteurs.

Emploi et revenu : Plusieurs marches et sit in de protestation.

Ce secteur a enregistré 92 faits constitués en majeure partie de grèves (sit-in et marches de travailleurs), occupations de parcs, réserves et forêts classées, soit 91,30%.

Graphique 1 : Représentation des faits liés à l'emploi et au revenu



La forte proportion des grèves résulte des revendications syndicales, en particulier celles du Syndicat National des Agents du Ministère de l'Intérieur de Côte d'Ivoire (SYNAMICI) suite au mot d'ordre de grève lancé le 28 août 2017. Le SYNAMICI regroupe les agents de plusieurs Préfectures, Sous-Préfectures et mairies qui, pour se faire entendre, ont observé un arrêt de travail.

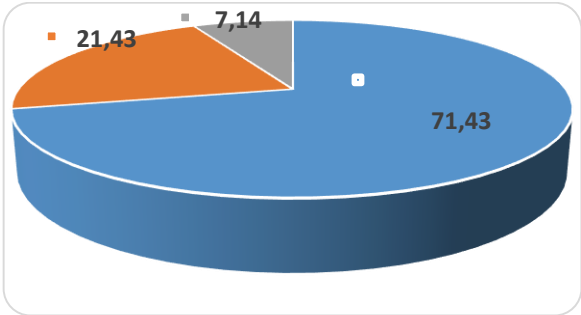
En effet, les membres réclamaient, entre autres, la signature d'un décret portant tarification des actes administratifs, la création d'une régie financière et l'institution de primes à tous les fonctionnaires et agents de leur Ministère.

L'accès à l'éducation menacé par les grèves intempestives.

Au cours de ce trimestre, quatorze (14) faits ont été relevés. Ils ont perturbé le bon fonctionnement du système éducatif. Il s'agit de manifestations de trois (3) principaux acteurs du système éducatif représentés comme suit :

- manifestations des élèves et étudiants, 71,43% ;
- manifestations des parents d'élèves, 21,43% ;
- manifestations des enseignants, 7,14%

Graphique 2: Représentation des faits de l'éducation



Les manifestations enregistrées en milieu scolaire et universitaire au cours de ce trimestre, sont essentiellement liées aux protestations contre le fonctionnement des COGES et contre les conditions d'hébergement des étudiants (91,86%). En effet, les élèves, ainsi que leurs parents, contestent l'instauration de cotisations diverses, exorbitantes et

injustifiées, selon eux, au cours de l'année scolaire et académique en dehors des frais d'inscription fixés par l'Etat. Quant aux étudiants, ils ont régulièrement dénoncé l'insuffisance des chambres dans les résidences universitaires et le mauvais état de celles existantes.

Cyrille AMANI

QUE FAIRE ?

Face à ces difficultés mentionnées à savoir, les perturbations des programmes académiques et la perte de confiance des parents d'élèves au Gouvernement, il serait convenable de :

- Régler de manière durable la question de la pertinence de l'existence des COGES au sein des établissements. (MFPEs, MENETFP, Organisations des parents d'élèves et d'étudiants).
- Sensibiliser davantage les populations sur le fonctionnement et l'organisation des COGES
- Renforcer le cadre de dialogue entre le Gouvernement et les parents d'élèves et les étudiants afin d'apaiser leurs inquiétudes. (MESRS, MFPEs, MENETFP).

Cyrille AMANI

Lorsque les poules picorent, chacune respecte l'œil de sa voisine. *(Proverbe Malinké)*

Recrudescence de la criminalité : Nos enfants, nos bourreaux !

Au cours des deux dernières décennies, la Côte d'Ivoire a connu un cycle d'instabilité politique marquée par des crises sociopolitiques et militaires qui ont ébranlé le corps social. Les conséquences de ces différentes crises sont telles que la réconciliation nationale et la cohésion sociale sont devenues des défis et des enjeux majeurs pour la paix et le développement.

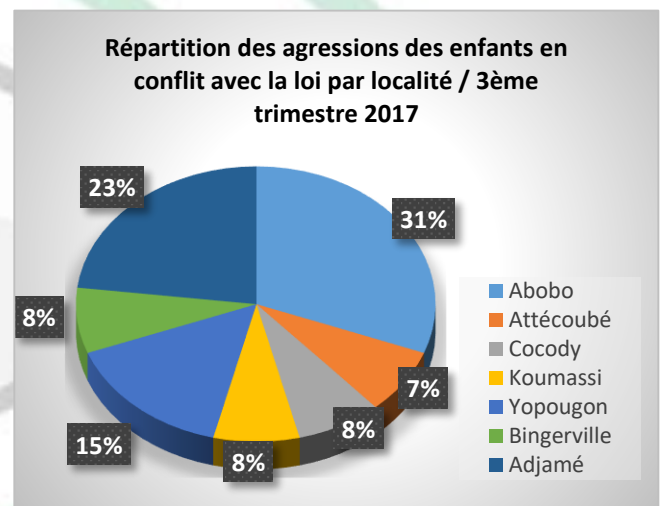
En dépit de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et de la mise en œuvre du processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) qui a permis de démobiliser et réinsérer 57 000 ex-combattants sur un total de 74 681, la situation sécuritaire reste préoccupante du fait, notamment, de la circulation des armes légères et de petits calibres. En effet, l'insécurité est visible aussi bien en milieu urbain que rural. Elle se manifeste par diverses formes d'agressions dont l'un des acteurs majeurs reste les « enfants en conflit avec la loi » particulièrement dans le District d'Abidjan. Ces enfants sont connus pour leurs agressions d'une extrême violence perpétrées sur des populations, à l'aide d'armes blanches, ainsi que pour leur participation à certaines activités illicites comme le trafic de drogue. Le phénomène des enfants en conflit avec la loi a vu le jour au lendemain de la crise postélectorale de 2010, dans la commune d'Abobo. Anciennement appelés « microbes » à cause de leur nuisance et de l'âge relativement bas de ces agresseurs, ce phénomène gagne du terrain du District d'Abidjan et même au-delà.

Il s'agit de groupes d'enfants dont l'âge varie entre 10 et 17 ans, munis généralement d'armes blanches (couteaux, machettes, sabres...) ou d'armes à feu (pistolets automatiques, kalachnikovs) qui agressent les populations de jour comme de nuit en les dépouillant de

leur biens (argent, téléphones portables, bijoux), les blessant et souvent en commettant des meurtres.

À ce sujet, une enquête menée par un sociologue en juillet 2016 a montré qu'il s'agit « d'un vaste réseau coordonné par les syndicats de transport qui ne sont autres que les parrains de ces enfants ».

Au cours du troisième trimestre, le mécanisme de collecte de données de l'OSCS a permis d'enregistrer 13 cas d'agressions qui ont fait 5 blessés graves et 03 morts essentiellement, dans les communes d'Abobo, Adjamé, Koumassi, Yopougon, Cocody, Attécoubé et Bingerville contre 14 au premier semestre de cette année. L'implication de cette frange de la population ivoirienne dans les violences en rapport avec le phénomène de la



délinquance juvénile a été abordée par diverses études sous les angles de la responsabilité collective en vue de leur resocialisation et du respect de leurs droits conformément aux engagements nationaux et internationaux de la Côte d'Ivoire.

Cela démontre l'insécurité qui règne dans le District d'Abidjan malgré les actions menées par les autorités à travers les opérations « éperviers 1, 2 et 3 » dans les différentes communes du District d'Abidjan. Au titre de ces agressions, rappelons celle qui a occasionné la mort, le jeudi 31 août 2017, aux environs de 19 heures, à Yopougon, du Sergent-Chef de police (Koffi Yao Ésaïe) en service au palais de justice du Plateau, alors qu'il regagnait son domicile après le service.

Ferdinand MEKAPEU



Des enfants en conflit avec la loi (photo d'archive)

Les enfants en conflit avec la loi, conséquences de la démission des parents

Parmi les nombreux faits relevés au titre de la sécurité des biens et des personnes au cours de ce trimestre, ceux des agressions faites par des « Enfants en conflit avec la loi » occupent la première place et restent très préoccupants pour la quiétude des populations.

En dépit des actions menées par les forces de l'ordre (Opérations Epervier I, II et III) et les efforts de resocialisation du gouvernement et des ONG, les enfants en conflit avec la loi continuent de semer la terreur au sein des populations. Le problème des enfants en conflit avec la loi, qui est le fait d'une crise sociale, une des conséquences de la crise post-électorale, pourrait entraîner des conflits inter ou intracommunautaires du fait de la cohabitation des populations avec ces enfants délinquants et leurs parents. Les parents sont tenus comme les premiers coupables dans la naissance et le développement de cette forme de délinquance, du fait de leur démission dans l'éducation, l'encadrement et la prise en charge de leurs enfants.

Face à cette sérieuse menace de la quiétude dans nos communautés, les seuls efforts des forces de l'ordre ne suffisent pas. Ainsi, les populations se trouvent obligées de développer des mécanismes pour protéger leurs vies et leurs biens. C'est ainsi que dans les quartiers où ces enfants sévissent, des groupes d'auto-défense composés majoritairement de jeunes, se constituent dans certaines communes d'Abidjan. La mise en place de ces groupes d'auto-défense se justifie certes comme un besoin de légitime défense, cependant, si l'on y prend garde, ceux-ci, dans leur volonté de se rendre justice, pourraient commettre des abus avec des exécutions sommaires ou se muer tout simplement en milices. Ce revers des groupes d'auto-défense mettra en cause la responsabilité de l'Etat.

La seule façon efficace d'éviter que nos enfants ne deviennent des monstres et se transforment en des épouvantails pour nous terrifier quotidiennement, reste l'éducation familiale avec pour premiers responsables, les parents. En effet, la famille doit jouer ou renforcer son rôle traditionnel d'éducation, d'encadrement et de formation aux vertus de la vie en société fondées sur le respect des règles. Rien ne devrait et ne pourrait expliquer qu'un père ou une mère ou tous les deux, se dérobe de sa responsabilité à éduquer sa progéniture comme modèle dans la société. Cette responsabilité incombe aux parents d'abord, qui une fois l'avoir assumée, sont alors fondés à demander à l'Etat et aux autres acteurs de la société leurs contributions.

Ainsi, pour compléter le travail entrepris par les parents au sein de la famille, il revient à l'Etat de :

- Assurer obligatoirement l'école à tous les enfants;
- Renforcer la lutte contre la vente et la consommation de la drogue ;
- Assurer la resocialisation des enfants en conflits avec la loi en lien avec leurs parents.

Aux Chefs religieux et communautaires de :

- Assurer l'encadrement traditionnel, religieux et spirituel de ces jeunes enfants.

C'est ainsi, qu'ensemble, l'Etat et les familles devront combattre avec opiniâtreté le phénomène des enfants en conflit avec la loi pour éviter qu'il ne gangrène notre société.

Yacouba TOURE

L'OBSERVATEUR de la Cohésion Sociale

Rédaction : Siège de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale sis aux II-Plateaux 8^{ème} Tranche non de la Résidence Dippoka. 04 BP 1861 Abidjan 04, Tél.: 22458069 / 22458168 / E-mail : info@oscs.gouv.ci

Directeur de la Publication : COULIBALY Tiohazon Ibrahim

Rédacteur en chef : Mamadou SANOGO / **Secrétaire Général de rédaction :** Ningan Moussa COULIBALY

Editeur : OSCS, Tél. :22458069 / 22458168

Imprimerie :

Tirages : 2 000 exemplaires

La Ministre Mariatou KONE dote la Côte d'Ivoire d'une Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale.



La Côte d'Ivoire a vécu ces dernières années une série de crises aux conséquences multiples : pertes en vies humaines, atteintes graves aux droits de l'homme, déplacements massifs et forcés de populations, traumatismes physiques et/ou psychologiques, destructions de biens matériels et économiques, précarisation des conditions de vie des populations. Les rancœurs, frustrations et ressentiments accumulés au cours de ces moments douloureux de l'histoire récente de la nation ivoirienne ont fortement détérioré le tissu social. Plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement ou des acteurs non étatiques (Organisations de la société civile, Organisations non gouvernementales nationales et internationales) pour parer, parfois dans l'urgence, aux conséquences humaines et sociales des effets de ces crises. Il s'agissait de subvenir aux besoins pressants des populations, dont certaines se trouvaient dans des situations de vulnérabilité et de précarité extrêmes. Les différentes interventions ont permis d'apporter des réponses appropriées aux sollicitations des populations. Toutefois, ces interventions spontanées, isolées et disparates doivent céder la place à des actions menées dans un cadre rationnel, concerté et cohérent, dans une perspective d'effets durables. La normalisation de la vie nationale impose désormais une approche plus stratégique de l'ensemble des problématiques liées à la réconciliation nationale et la cohésion sociale, en termes de conception, de planification et de mise en œuvre des actions sur le terrain. Aider au relèvement précoce des populations

vulnérables, créer les conditions de la réconciliation nationale et renforcer la cohésion sociale font partie des principaux défis à relever pour que la Côte d'Ivoire retrouve les valeurs de fraternité, de solidarité, d'hospitalité et de tolérance, qui sont indispensables pour atteindre l'émergence à l'horizon 2020. La Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale marque une étape importante pour tous les acteurs qui interviennent dans ces domaines. Elle devient l'unique outil qui sert de boussole aux acteurs étatiques et non étatiques. Cette stratégie est le fruit du travail concerté des ministères techniques, institutions et structures étatiques, des partenaires techniques et financiers, en particulier l'ONUCI-DDH et le PNUD, les organisations de la société civile, les partis politiques, les leaders religieux, les chefs traditionnels et les associations de victimes,

Professeur Mariatou KONE

Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité

(Source : document de stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale 2016-2020)

A l'issue de la crise post-électorale ivoirienne, Madame la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité a proposé et fait adopter la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale actualisée 2016-2020. L'objectif essentiel de cette stratégie est de contribuer à bâtir durablement la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Elle s'articule autour de quatre (4) axes, à savoir :

- la participation et l'inclusion des populations à la politique de réconciliation nationale,
- la réduction des inégalités régionales et sociales,
- la promotion de la sécurité humaine,
- l'amélioration de la coordination et du suivi des activités menées en matière de réconciliation et de cohésion sociale.

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) a mené au cours de ce trimestre, les activités suivantes.

Séance de travail avec la Coordination Nationale des Gares Routières de Côte d'Ivoire (CNGR-CI).

Dans le cadre de la recherche de partenaires, une rencontre de travail a eu lieu avec la CNGR-CI, le 26 juillet 2017, entre une délégation de l'OSCS conduite par M. Mamadou SANOGO Sous-directeur des Relations Extérieures et du Développement des Partenariats et M. SOUMAHORO Abdoulaye, Secrétaire Général de la CNGR-CI. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu de la signature d'un contrat de partenariat entre l'OSCS et la CNGR-CI. Les deux parties sont en contact à cet effet.

Au secours des victimes des inondations

L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale (OSCS) a accompagné Madame la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPES), le jeudi 22 juin 2017, à Gobelet-Village à Cocody, pour le lancement des visites de compassion aux victimes des inondations. Cette cérémonie avait pour objectif d'apporter le soutien de l'Etat et du Gouvernement aux victimes des pluies diluviennes de la ville d'Abidjan. Après cette phase de lancement, les visites de Madame la Ministre ont continué à N'Douci, Tiassalé, Divo et à San-Pedro les vendredi 30 juin et samedi 1^{er} juillet 2017.

Ferdinand MEKAPEU

ALERTE PRECOCE



j'entends

je vois

je rapporte les faits

POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

Tél : 88474606 / 88 47 46 03
76570835 / 01495279
Email : info@oscs.gouv.ci

Nos partenaires



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



PARICS
Programme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale



Chaire UNESCO de Pédagogie Universitaire

Agence Ivoirienne de Presse



CAIR le leader de l'information de proximité.